



**MA COMMUNE – MES ETUDES**  
**Bourse Communale Citoyenne**  
**d'Enseignement Supérieur**

## ENGAGEMENT ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Entre l'étudiant(e),

Nom et prénom .....

Adresse : .....

.....

S'engage :

- à suivre les cours et à me présenter aux concours et examens,
- à transmettre au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mai de l'année d'enseignement supérieur, un justificatif de suivi d'études délivré par le responsable de l'établissement,
- à effectuer 20 heures d'actions citoyennes obligatoires avant le 31 mai 2024 et à avoir un comportement et une tenue adaptée à chaque situation.

A cet effet, une bourse de 500 € me sera allouée par le CCAS de Quincieux.

**A défaut, elle ne me sera pas versée ou je devrai la rembourser.**

**Et le Centre Communal d'Action Sociale :**

S'engage :

- à garder confidentiel le dossier fourni,
- à verser à l'étudiant le montant de la bourse accordée.

Plus de renseignements :



04 78 91 10 11



ccas@quincieux.fr



www.quincieux.fr

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

# ACTIONS CITOYENNES

L'étudiant(e) coche dans la liste, ci-dessous, trois actions citoyennes. Les dates et horaires précis lui seront communiqués ultérieurement.

L'étudiant pourra demander une modification liée à des difficultés particulières, notamment de calendrier étudiant.

La commune pourra proposer de nouvelles actions en cours d'année selon les événements : inaugurations, nouvelles manifestations, et se réserve le droit de proposer une autre action en cas d'un nombre d'inscrits trop élevé à certaines actions.

Dans l'exercice de son activité, l'étudiant sera encadré par un agent municipal ou les élus, et aura le statut de collaborateur occasionnel du service public.

L'activité d'intérêt général devra être réalisée dans les 6 mois suivant l'acceptation de l'attribution de la bourse et avant le versement du solde.

L'activité d'intérêt général devra être réalisée avant le 31 mai 2024.

La non-participation ou l'absence non justifiée aux actions citoyennes pourra entraîner soit une suspension de versement, soit une sortie définitive du dispositif après décision des membres du CCAS.

**Liste des actions citoyennes, non exhaustive :**

- **Culturel** :  Médiathèque (permanence, aide aux animations, couverture de livre, rangement)
- **Evènementiel** :  Vœux du Maire,  Commémorations :  8 mai  11 novembre
- **Manifestations communales** :  Festival Saôn'Automne  Marché de Noël  Forum des associations
- **Espaces verts** :  désherbage, balayage, taille, plantations, nettoyage
- **Social** :  Repas de fin d'année des aînés
- **Autres** :  Proposition de la part de l'étudiant

**A Quincieux, le.....**

Signature Précédée de la mention « Lu et approuvé »

**L'étudiant(e) majeur(e)  
ou le responsable légal**

**Le Président du CCAS**